

PRIME, MÉDAILLE, DÉFILÉ, DON DE RTT, L'HÔPITAL SE FOUT DE LA CHARITÉ ! STOP AU MÉPRIS !!

Le décret sur la prime Covid du secteur Sanitaire est sorti. Son élaboration aura été laborieuse... à l'instar de la gestion de la crise du Covid-19 ratée par le ministère de la santé et le gouvernement. Le secteur médico-social attend encore !

Les montants de cette prime vont de 500 à 1500 €, mais pour percevoir ces sommes il faudra remplir quelques critères !

En Normandie, région composée de département du 2ème groupe, on oublie les 1500 € : nous ne sommes pas une région éligible. Pour les hospitaliers normands, ce sera donc 500 € !

Le décret apporte une nuance dans son article 8 qui précise que le directeur « *peut relever le montant de la prime exceptionnelle à 1500 € pour les services ou agents impliqués dans la prise en charge de patients contaminés par le virus Covid-19 ou mobilisés par les circonstances exceptionnelles d'exercice...* ».

Une volonté délibérée de cliver le personnel ?

Cet article ne s'applique que pour les hôpitaux cités dans l'annexe 2 du décret : très peu d'hôpitaux normands y figurent...

L'article 2 stipule que la prime est versée aux « personnes (...) qui ont exercé leurs fonctions de manière effective, y compris en télétravail (...) ».

Un autre article du décret, le numéro 6, stipule « que **le montant de la prime est réduit de 50 % en cas d'absence d'au moins 15 jours pendant la période de référence** » (la période de référence va du 1er mars 2020 au 30 avril 2020).

« L'absence est constituée par tout motif autre que :

- Le congé de maladie, l'accident de travail, la maladie professionnelle, dès lors que ces trois motifs bénéficient d'une présomption d'imputabilité au virus Covid-19 ;
- Les congés annuels et les congés au titre de la réduction du temps de travail pris au cours de la période mentionnée à l'article 2. »

En d'autres termes, les périodes d'autorisation d'absence exceptionnelle, les autorisations spéciales d'absence, les arrêts maladies hors Covid, les REC, RC, voire les périodes de CET **seront comptabilisés dans les absences pouvant diminuer ...ou annuler le bénéfice de la prime !!**

Pendant que les soignants récoltent des miettes ou espèrent une revalorisation légitime, les personnels de direction de la Fonction Publique Hospitalière touchent eux le jackpot : prime de fonctionnement et de résultat comprise entre 36 000 et 72 000 € / an selon le grade !

Vous trouvez ça scandaleux ? Nous aussi !!



Mais le mépris envers les hospitaliers ne s'arrête pas là !

Outre la prime, qui ne répond nullement aux préoccupations salariales des personnels, le gouvernement met en place une grande opération de communication vers les hospitaliers.

Sa porte-parole indiquait il y a quelques jours qu'il avait été décidé d'accorder une médaille aux soignants ! Ils sont allés chercher un texte de 1884 lié à une épidémie de choléra pour donner un aspect légal à cette mascarade !

Mais le gouvernement va encore plus loin dans le ridicule : il propose que des soignants participent au défilé du 14 juillet ! On atteint des sommets !! Nous ne sommes ni des héros ni des soldats !! Juste des hospitaliers qui veulent être respectés dans leurs métiers et leurs missions et être rétribués correctement !!

Mais la coupe n'est pas encore pleine puisqu'un député LREM du Calvados propose que les salariés du pays offrent un ou deux jours de congé aux hospitaliers !

Ce gouvernement nous donne des babioles mais nous refuse l'essentiel !!

On nous avait vendu, avec l'arrivée de M. Macron, l'entrée dans un monde nouveau. On nous sert en fait le retour du refoulé du 19ème siècle sous forme de charité, de discours grandiloquents et autres propositions cocardières...

Les hospitaliers et les usagers dans la rue !!

C'est ce que l'on commence à voir dans le pays : à l'EPSM, de Caen, une journée de mobilisation avec rassemblement et pancartes revendicatives. À Toulouse, au CHU de Purpan, les usagers sont allés à la rencontre des hospitaliers pour une belle manifestation de rue. A la Pitié Salpêtrière, des agents en colère ont accueilli Macron. A Saint Étienne, là aussi, les personnels des hôpitaux ont manifesté.

Partout, après cette terrible épidémie qui n'est pas terminée, les personnels qui donnent tout pour maintenir un système de santé à flot demandent des comptes à leurs dirigeants et exigent la satisfaction de leurs revendications.

On prend la prime parce qu'on la mérite, mais mobilisons-nous pour obtenir enfin des mesures pérennes :

- » **Augmentation des salaires de 300 € net /mois pour tous**
- » **Stagiairisation des contractuels**
- » **Arrêt des fermetures de lits et des suppressions de postes**
- » **Arrêt des restructurations**

**Des négociations devraient débiter à partir du 25 mai
autour d'un futur plan pour l'hôpital...**

REFUSONS LES MIETTES !

MOBILISONS-NOUS POUR OBTENIR NOS REVENDICATIONS !